

<b>Département de l'Orne</b> --- <b>Arrondissement d'Alençon</b> --- <b>Commune de Chailloué</b> --- <b>5 place de la Mairie –</b> <b>61500</b>	<b>COMPTE RENDU SUCCINCT</b>  <b>DU</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>Commune nouvelle de CHAILLOUÉ</b>
--	---

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames GUERIN Martine, BOURGERIE Séverine, BARBIER Catherine, COTTEREAU Paméla, COESNON Martine, DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise, BREBION Laëtitia, DUVAL Cécile, et Messieurs Riant Marcel, LECOEUR Henri, COUPARD Gilbert, CHATEL Jacques, CORU Vincent, RAISON Christophe, TABUR Denis, ROBLIN Bruno, LELOUP Christian.

Etaient absents : MAACHI Christine, GARNIER Manuëla, LETARD Philippe, DANOT Agnès, CATTEAU Gérard, GAUME Isabelle, GICQUEL Jean-Luc, LEBOË Pierrick, POTTIER Marc, SCHNEIDER Véronique, GESLIN Michel, PROD'HOMME Jeannine

Excusés : ALEIXANDRE Emmanuel a donné pouvoir à LELOUP Christian, GALLOT Jérôme a donné pouvoir à BARBIER Catherine.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jacques CHATEL a été désigné comme secrétaire de séance.

- 1) Compte rendu de la réunion du 18 juin 2018 : Adopté à l'unanimité ;
- 2) Restaurant scolaire et Garderie :
  - Les règlements sont acceptés ;
  - Les tarifs restent inchangés jusqu'au 31/12/2018 ;
  - Investissements : acceptation de devis pour un ouvre-boîte électrique et son support ;
- 3) Taxe de séjour :
  - A revoir en 2019.
- 4) Agents communaux :
  - Modification de la durée hebdomadaire de service en raison du retour à la semaine de 4 jours : adopté.
- 5) Décision modificative du budget :
  - Dépenses imprévues : remplacement du panneau d'affichage du cimetière de Chailloué, accordée.
- 6) Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités :
  - Modification des statuts, adopté ;
  - Adhésion au service « RGPD » du SMICO et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD), adopté.
- 7) Fond de péréquation pour 2018 :
  - La répartition du FPIC = 6 656 €.
- 8) Loyer du pavillon de Marmouillé :
  - Révision de référence de l'IRL : 2ème trimestre. Adopté ;
- 9) Divers :
  - La Commémoration du 11 novembre sera célébrée entre 9h30 et 11h à Marmouillé, Neuville-près-Sées et Chailloué selon l'avis de la commission de la vie locale du 19 septembre dernier. Le repas des anciens est prévu à 12h30.
  - Le règlement intérieur commun aux trois cimetières de la commune nouvelle devra être présenté au conseil pour janvier 2019.
  - Frelon asiatique : Subvention pour la destruction des nids, accordée.
  - A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour ne pas exercer le droit de

- préemption de la parcelle AB 81.
- Parc Rustick - Association de riverains : le président présentera l'association aux conseillers lors d'une réunion hors conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h20.

A chailloué le 25 septembre 2018.

Le Maire, Marcel Riant

